

Image not found or type unknown



Comment se partage le patrimoine en cas de décès

Par **fanny**, le **14/03/2009** à **20:12**

Bonjour, rnrnMon Mari et moi avons acheté un bien à 50 /50 avant notre mariage (régime comunautaire) ...rnrnEn discutant il me dit qu'en cas de décès de l'un ou l'autre , la partie qui appartenait au défunt , sera partagé à 50 /50 avec sa famille ...rnrnEst ce vraiment comme cela que ça se passe ?rnrnMerci